

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 novembre 2023 à 20h07, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 07 et déclare la séance ouverte.

2023-11-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Phillippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

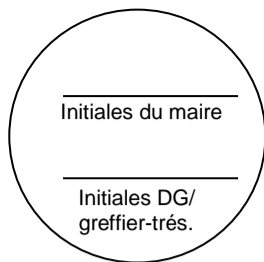
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
- g. Urbanisme :
7. Dépôt des états comparatifs.
8. Résolution entérinant l'embauche de l'assistance en urbanisme
9. Adoption du règlement 2023-09 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe 9-1-1
10. Avis de motion règl 2023-10 (règlement 2021-03 MRC activité minière
11. Trans-Appel
12. ADMQ, formation adjudication contrats
13. Autorisation pour dépôt par la MRC d'une demande de remboursement pour l'achat de bacs de compost
14. Mandat à l'archiviste pour l'année 2024



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

15. Résolution TECQ
16. Résolution travaux PPA-ES
17. Résolution concordance financement 2023-06
18. Résolution ouverture financement 2023-06

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

19. Octroi sel de déglçage
20. Contrat de déneigement avec Entreprises JF Marcotte
21. Réception définitive et libération de la retenue pour le pavage St-Antoine
22. Acceptation provisoire et paiement de la DP 1 de Sintra pour le pavage de la rue de l'Érablière

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Réparation de la pompe de réserve poste de surpression
24. Mode de facturation à Windsor poste de surpression

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. Demande modification règlementaire (Claude Côté)
26. Nomination des membres citoyens du CCU
27. Dérogation mineure no 2023-10-0001
28. Dérogation mineure no 2023-10-0002
29. Contrat Urbatek
30. Entente urbanisme et géomatique avec la MRC

LOISIRS ET CULTURE

31. Parade de Noël-contribution financière
32. Contribution financière Opération Citrouille du Club Optimiste
33. Contribution financière pour la Guignolée des Chevaliers de Colomb
34. Contribution campagne de financement Maison de la Famille Les Arbrisseaux
35. Contribution au comité Éveil à la lecture et l'Écriture du Val-Saint-François
36. Contribution financière Amis des jeux du Québec
37. Commandite album finissant Le Tournesol

AUTRES

38. Affaires nouvelles et suivi
39. Deuxième période de questions
40. Correspondance
- a. **Domtar, remerciement contribution Relais du lac Memphrémagog**
41. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

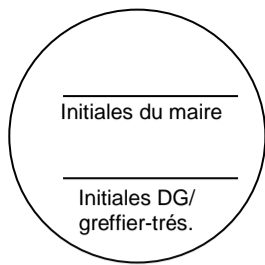
2023-11-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes étaient présentes. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Question sur un dossier personnel auquel le conseil a pris connaissance
- Question sur un dossier personnel concernant la localisation de l'entrée de service de l'égout du voisin.

2023-11-03 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

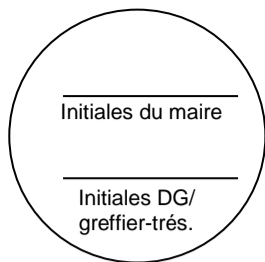
QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2023-10-04 au 2023-11-06)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300559 (I)			2023-10-04	35	LOCATION WINDSOR INC.		664,05 \$
202300561 (I)			2023-10-04	475	ACIER DAVID SIMMONDS		208,74 \$
202300562 (I)			2023-10-04	947	ROLLAND CAMIRÉ		955,20 \$
202300569 (I)			2023-10-05	1360	ADN COMMUNICATION		50,41 \$
202300570 (I)			2023-10-05	1287	Centre Régional le Bel Âge		100,00 \$
202300571 (I)			2023-10-05	1355	EUROFINS ENVIRONEX		62,09 \$
202300572 (I)			2023-10-05	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202300573 (I)			2023-10-05	885	PITNEY BOWES LEASING		154,70 \$
202300574 (I)			2023-10-05	1476	PITNEYWORKS		462,50 \$
202300575 (I)	8223		2023-10-06	745	FIDUCIE DESJARDINS		1 981,48 \$
202300576 (I)			2023-10-18	1360	ADN COMMUNICATION		57,79 \$
202300577 (I)			2023-10-18	143	BELL CANADA		87,24 \$
202300578 (I)			2023-10-18	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202300579 (I)			2023-10-18	4	BELL MOBILITÉ		124,08 \$
202300580 (I)	8224		2023-10-18	638	Fonds d'information sur le		20,00 \$
202300581 (I)			2023-10-18	1355	EUROFINS ENVIRONEX		232,83 \$
202300582 (I)			2023-10-18	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202300583 (I)			2023-10-18	28	hydro		289,45 \$
202300586 (I)			2023-10-18	28	hydro		782,00 \$
202300587 (I)			2023-10-18	28	hydro		56,59 \$
202300588 (I)			2023-10-20	74	MINISTRE DES FINANCES		86 377,00 \$
202300591 (I)			2023-10-20	1168	COGECO Connexion Inc.		10,48 \$
202300592 (A)			2023-11-03	1249	ANDRÉ G. MATHIEU huissier		327,68 \$
202300593 (A)			2023-11-03	929	ATELIER LAVOIE		73,82 \$
202300594 (A)			2023-11-03	1109	Buropro Citation inc.		416,47 \$
202300595 (A)			2023-11-03	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE		26,01 \$
202300596 (A)			2023-11-03	1281	CENTRE D'EXTINCTEUR S.L.		233,94 \$
202300597 (A)			2023-11-03	781	COOPTEL		3 000,00 \$
202300598 (A)			2023-11-03	1521	Électro-Concept P.B.L. Inc.		17 062,29 \$
202300599 (A)			2023-11-03	1355	EUROFINS ENVIRONEX		258,69 \$
202300600 (I)	8225		2023-11-03	638	Fonds d'information sur le		15,00 \$
202300602 (A)			2023-11-03	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER		1 787,81 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

202300603 (A)		2023-11-03	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	78,18 \$
202300604 (A)		2023-11-03	42	EXCAVATION J.G. NAULT	2 063,80 \$
202300605 (A)		2023-11-03	962	EXCAVATION R. TOULOUSE	297,75 \$
202300606 (A)		2023-11-03	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	2 009,29 \$
202300607 (A)		2023-11-03	1480	Gazons J	434,70 \$
202300608 (A)		2023-11-03	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202300609 (A)		2023-11-03	1111	Camions GloboCam Estrie inc.	8 930,49 \$
202300610 (I)	8226	2023-11-03	1486	Groupe Lieutenant Inc.	105,00 \$
202300611 (I)	8227	2023-11-03	1393	HUGUES LAFOND	126,47 \$
202300612 (A)		2023-11-03	32	INFOTECH	1 080,77 \$
202300613 (A)		2023-11-03	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	502,36 \$
202300614 (A)		2023-11-03	35	LOCATION WINDSOR INC.	65,54 \$
202300615 (A)		2023-11-03	1184	MAG-BROOKE FURNITURE	411,56 \$
202300616 (I)	8228	2023-11-03	1501	Me Audrey Viens, notaire	1 379,31 \$
202300617 (A)		2023-11-03	156	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	804,25 \$
202300618 (A)		2023-11-03	1207	PERMA ROUTE INC.	4 886,44 \$
202300619 (A)		2023-11-03	1476	PITNEYWORKS	22,52 \$
202300620 (I)	8229	2023-11-03	1257	Les Pneus ROBERT	87,20 \$
202300621 (A)		2023-11-03	883	POMPEX INC	1 256,27 \$
202300622 (A)		2023-11-03	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	388,49 \$
202300623 (A)		2023-11-03	1331	PROFUSION	1 667,95 \$
202300624 (A)		2023-11-03	1491	Régie inter. sanitaire des	4 080,00 \$
202300625 (I)	8230	2023-11-03	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	110,38 \$
202300626 (A)		2023-11-03	78	SINTRA INC	216 658,30 \$
202300627 (A)		2023-11-03	1442	Traction Sherbrooke (555)	309,90 \$
202300628 (A)		2023-11-03	1519	URBATEK	2 146,30 \$
202300629 (I)		2023-11-03	1000	VALORIS	4 201,68 \$
202300630 (A)		2023-11-03	14	VIVACO groupe coopératif	181,07 \$
202300632 (A)		2023-11-03	1233	EUROVIA QUÉBEC	9 470,06 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 380 115,33 \$

Total des paiements 380 115,33 \$

Total des paiements émis par type de paiements

Total des chèques 372 689,86 \$

Total des dépôts direct 7 425,47 \$

380 115,33 \$

Liste des paies émises (du 2023-10-04 au 2023-11-06)

Par nom et par date

Total dépôt direct 18 284,67 \$

Total 18 284,67 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

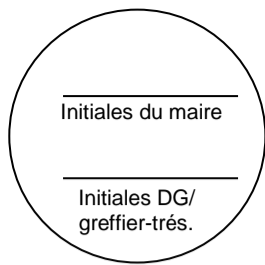
Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Les travaux de fibre optique pour la desserte internet sur le territoire sont complétés;
- Le calendrier des aînés est disponible, le point de distribution est la Maison de la Famille
- Les travaux de raccordement d'entrées de service pour les réseaux d'aqueduc et d'égout sur la route 143 Sud sont terminés.
- Le pavage de la rue de l'Érablière est terminé

b) Travaux publics et hygiène du milieu : .

- Les travaux de nivelage se sont terminés cette semaine
- Les travaux de débroussaillage auront lieu la semaine prochaine

c) **Régie des incendies** : le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il y a eu une rencontre, le projet de nouvelle caserne toujours à l'étude ainsi que l'étude du budget 2024.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

- d) **Loisirs, culture, familles et aînés:** la conseillère Johanne Maurice mentionne que le comité va rencontrer le responsable pour le tournoi de ballon-balai, la municipalité va participer à la parade de Noël le 3 décembre 2023
- e) **Dossier environnement :** pas de sujets
- f) **Trans-Appel :** Le conseiller Gilles Perron mentionne que le conseil se rencontre mercredi 8 novembre
- g) **Urbanisme :** Il y a eu une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme pour traiter des dérogations mineures et une demande de modification réglementaire.

7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 CM

La greffière trésorière dépose les 2 états comparatifs prévus à l'article 176.4 soit un état comparant les revenus et dépenses au 30 septembre 2023 comparativement à 2022 et un état comparant les revenus et dépenses connus au 1^{er} novembre 2023 et le budget prévu de l'exercice.

2023-11-04

8. RÉOLUTION ENTÉRINANT L'EMBAUCHE DE L'ASSISTANTE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli a créé un poste d'assistance en urbanisme à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la candidate rencontrée a démontré sa capacité à occuper le poste ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-10-08 qui autorisait le maire et la direction à procéder à l'embauche de la candidate ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

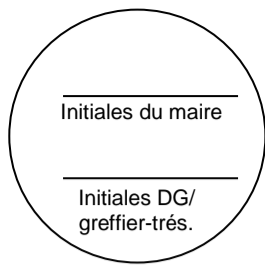
D'entériner l'embauche de Madame Karoll-Ann Turgeon à titre d'assistante en urbanisme. Par cette embauche, Madame Turgeon se voit également confier le mandat d'inspection sur le territoire de Val-Joli, lui permettant de constater toute situation en lien avec la réglementation municipale et la prise de photographies par tout moyen technologique des propriétés de Val-Joli. Madame Turgeon pourra agir à titre de représentante de la municipalité de Val-Joli lors de situations d'infractions pour les situations qu'elle aura constatées. Elle pourra transmettre tout document jugé utile à toute personne qui agit à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement et agraire pour la municipalité de Val-Joli.

2023-11-05

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-7 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0.52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Joli adopte le règlement no 2023-09 modifiant le règlement no 2009-7 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité de Val-Joli sous le numéro 2023-09 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2023-11-06

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023 – 10 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS RELATIVES À UNE COHABITATION HARMONIEUSE AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES SUR LE TERRITOIRE

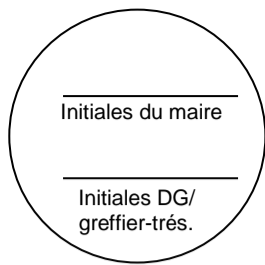
Monsieur le conseiller Jonathan Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2023-10 modifiant le règlement de zonage 389-2006 dans le but :

- d'introduire des dispositions du règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François #2021-03 relatives à une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire :

Et

- **Dépose** le projet de règlement no. 2023-10.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

2023-11-06

11. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AVEC L'ORGANISME TRANS-APPEL

CONSIDÉRANT l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter :

- Que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc l'organisation du service de transport adapté.
- Que la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée pour l'année 2024 à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);
- Les prévisions budgétaires 2024 de Trans-Appel Inc.

D'adhérer au service pour l'année 2024 et de payer la contribution municipale établie à 5.39 \$ par personne, pour un montant total de 9 033.76 \$ (population : 1676)

DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2024.

2023-11-07

12. ADMQ-FORMATION L'ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite favoriser l'acquisition et le maintien de compétence pour ses employés;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

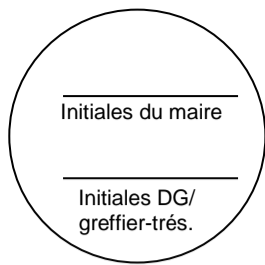
D'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la formation L'adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles offerte en ligne par l'ADMQ au montant de 199\$ plus taxes puisque qu'une subvention de 200\$ offerte par FQM Assurances est appliquée spécifiquement pour cette formation.

2023-11-08

13. AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI POUR LE DÉPÔT, PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS, D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC)

CONSIDÉRANT QUE le programme PTMOBC vise à soutenir financièrement les municipalités et organismes municipaux dans l'achat d'équipements de collecte des résidus alimentaires et verts résidentiels afin de réduire la quantité envoyée à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE le programme PTMOBC permet de rembourser rétroactivement l'achat de bacs de compost roulants et de bacs de comptoir à hauteur de 33,33 %;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE pour soumettre une demande, le demandeur doit être l'entité ayant acheté les bacs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué l'achat de 650 bacs roulants de 240 L et 648 bacs de comptoir de 7 L pour la municipalité de Val-Joli en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont admissibles au remboursement dans le cadre du programme du PTMOBC;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la municipalité de Val-Joli est nécessaire pour le dépôt d'une demande de subvention au programme PTMOBC par la MRC;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli autorise la MRC du Val-Saint-François à déposer, en son nom, une demande d'aide financière au programme PTMOBC pour un montant de quatorze mille soixante-huit dollars (14 068 \$)

QUE si la demande est acceptée, ce montant soit retourné en totalité à la municipalité de Val-Joli.

2023-11-10

14. RÉSOLUTION POUR MANDAT À L'ARCHIVISTE POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite maintenir une ressource pour la gestion de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE la firme H.B. archiviste, représentée par M. Michel Hamel, agit présentement à titre de ressource pour la gestion des archives de la municipalité et a déposé une offre de service pour la gestion des archives;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de H. B Archiviste au montant de 1340.83\$ plus taxes pour une période de 4 jours pour la gestion des archives en 2024.

2023-11-11

15. RÉSOLUTION PROGRAMMATION FINALE (NO 7) TECQ 2019-2023

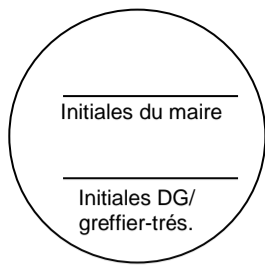
Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale (no 7) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale (n°7) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2023-11-12

16. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUBVENTION PAVL-PPA-ES DOSSIER VNR72363-42095 (05)-20230523-015

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

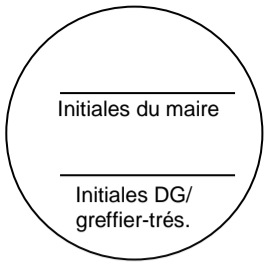
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin



Initiales du maire

Initiales DG/
greffier-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

appuyée par le conseiller Sylvain Côté
il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli approuve les dépenses d'un montant de 47 763 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-11-13

17. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Val-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 200 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-06	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

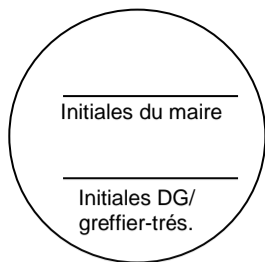
ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-06, la Municipalité de Val-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyée par le conseiller Raymond Côté
il est unanimement résolu et adopté

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	8 700 \$	
2025.	9 100 \$	
2026.	9 700 \$	
2027.	10 300 \$	
2028.	10 900 \$	(à payer en 2028)
2028.	151 300 \$	(à renouveler)



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2023-11-14

18. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2023

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 novembre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2023
Montant :	200 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2023, au montant de 200 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 700 \$	5,50000 %	2024
9 100 \$	5,30000 %	2025
9 700 \$	5,30000 %	2026
10 300 \$	5,30000 %	2027
162 200 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,07500

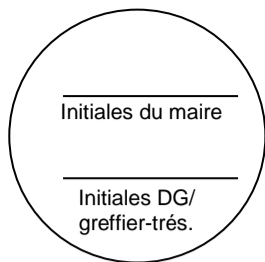
Coût réel : 5,74863 %

2 -CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

8 700 \$	5,85000 %	2024
9 100 \$	5,85000 %	2025
9 700 \$	5,85000 %	2026
10 300 \$	5,85000 %	2027
162 200 \$	5,85000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,85000 %



Initiales du maire

Initiales DG/
greffier-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par la conseillère Johanne Maurice
et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Val-Joli accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2023 au montant de 200 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2023-06. Ces billets sont émis au prix de 98,07500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2023-11-15

19. RÉOLUTION POUR FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit faire l'achat de sel de déglacage pour l'entretien de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Compagnie	Prix tm/livrée	Prix avant taxes tm/livrée pour 80 tm	Taxes incluses Tm/livrée
Sel Warwick	106.00\$	8 480.00\$	9 749.60\$
Somavrac	144.38\$	11 550.40\$	13 280.00\$

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

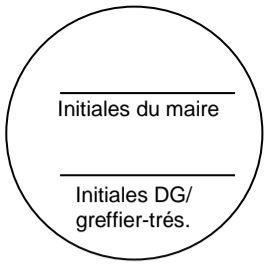
D'autoriser l'achat auprès de Sel Warwick de 80 tonnes (estimé) de sel de déglacage au coût de 106.00\$ la tonne métrique livrée pour un montant estimé de 9 749.60\$ taxes incluses.

2023-11-16

20. DÉNEIGEMENT DU CHEMIN LAPLANTE ET DU RÉSERVOIR D'EAU SUR GOSHEN

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui effectuait le déneigement à l'hiver 2022-2023 a confirmé son intérêt à refaire le déneigement du chemin Laplante et du réservoir d'eau du chemin Goshen pour la saison hiver 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite du travail réalisé en 2022-2023;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises JF Marcotte a présenté sa soumission pour la saison 2023-2024;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat de déneigement pour le chemin Laplante et le réservoir d'eau chemin Goshen pour l'hiver 2023-2024 à Les Entreprises JF Marcotte pour un total de 1014.19 \$ taxes en sus pour le chemin Laplante et de 673 \$ taxes en sus pour le réservoir d'eau sur le chemin Goshen, le tout payable en 3 versements selon l'entente convenue entre Les Entreprises JF Marcotte et la Municipalité de Val-Joli.

2023-11-17

21. RÉOLUTION AUTORISANT LA RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LE PAIEMENT DE LA RETENUE À EUROVIA POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE ST-ANTOINE RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la visite de chantier du pavage de la rue St-Antoine pour l'acceptation définitive a été effectuée le 25 octobre 2023 à la satisfaction des intervenants présents;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du certificat d'acceptation définitive par la directrice générale

D'autoriser le paiement de la retenue au montant de 9 470.06 \$ taxes incluses à Eurovia.

2023-11-18

22. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE ET LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO 1 À SINTRA POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT La recommandation de paiement de l'ingénieur Jean Lanciault du service d'ingénierie de la FQM pour la signature du certificat de réception provisoire et le paiement du décompte no 1 pour les travaux de pavage de la rue de l'Érablière

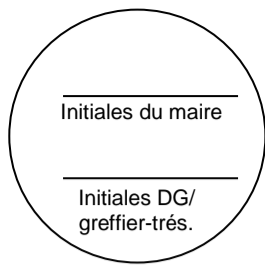
CONSIDÉRANT QUE la visite de chantier pour l'acceptation provisoire a été effectuée le 30 octobre 2023;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du certificat d'acceptation provisoire par la directrice générale

D'autoriser le paiement du décompte no. 1 au montant de 216 658.30 \$ taxes incluses à Sintra.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-11-19

23. RÉPARATION DE LA POMPE DE RÉSERVE AU POSTE DE SURPRESSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli souhaite avoir une pompe de réserve pour le poste de surpression afin de maintenir un niveau de service adéquat en cas de bris d'une des pompes actuellement en fonction;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation des travaux réalisés par Atlantis pompe, la pompe VMS Franklin 6VR13 qui avait été remplacée est réparable à un coût considérablement moindre que faire l'achat d'une nouvelle pompe;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la réparation de la pompe chez Atlantis selon la soumission 1018945 au montant de 1003.53 plus taxes

2023-11-20

24. MODE DE FACTURATION À WINDSOR POUR LE POSTE DE SURPRESSION.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-267 de la Municipalité de Val-Joli autorisant la Ville de Windsor à procéder à un branchement muni d'un compteur sur la conduite de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-11-267 établissait les coûts d'entretien et d'exploitation du poste de surpression proportionnellement selon la consommation au mètre cube et que la Municipalité de Val-Joli souhaite modifier ce mode de partage des coûts pour établir un mode de facturation équitable pour les coûts d'entretien et d'exploitation du bâtiment de surpression en tenant compte de la part de participation de la municipalité dans ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les autres modalités établies à la résolution 2019-11-267 demeurent en vigueur;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

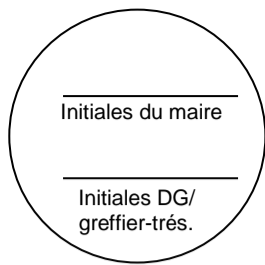
DE définir le partage des coûts suivant pour les frais d'entretien et d'exploitation du poste de surpression :

- 30% des dépenses d'entretien et d'exploitation seront assumées par la municipalité de Val-Joli
- 70 % des dépenses d'entretien et d'exploitation seront assumées proportionnellement à la consommation en m³ de chaque utilisateur, soit la Municipalité de Val-Joli et la Ville de Windsor

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-11-21

25. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE-CHANGEMENT D'USAGE – LOT 3 677 795



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de modification au règlement d'urbanisme afin d'accepter que la zone C-7 soit étendue sur l'entièreté du lot 3 677 795 afin de retirer la partie se trouvant dans la zone Rd-3. Le but de la modification est de pouvoir permettre des projets commerciaux, des développements résidentiels de grande envergure et des mini-entrepôts.

CONSIDÉRANT QUE les lots environnants se trouvent dans les zones Rd-3 et Rd-5 et qu'il est seulement possible d'y faire des résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas précis et que la demande ouvrirait énormément de portes au niveau des usages acceptés ;

CONSIDÉRANT QU'un projet commercial pourrait apporter une problématique au niveau de la qualité de vie des résidences voisines ;

CONSIDÉRANT QUE les mini-entrepôts ne sont pas dérangeants ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'autoriser seulement que l'usage des mini-entrepôts soit ajouté à la zone Rd-3 tout en le limitant au lot 3 677 795 et que s'il n'est pas possible de le faire, de refuser la demande ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'engage à vérifier la possibilité d'ajouter l'usage des mini-entrepôts dans la zone Rd-3 tout en le limitant au lot 3 677 795.

2023-11-22

26. NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer annuellement les membres citoyens composant le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Messieurs Philippe Laplante, Jean-Luc Tremblay et Alain Vidal à titre de membre représentant de la communauté du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024.

2023-11-23

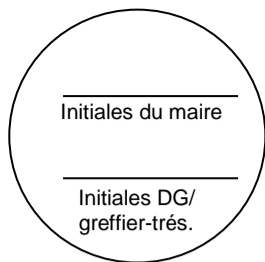
27. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION – LOT 5 807 868 – 527, RANG 10

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure afin d'accepter que la marge de recul latérale du bâtiment principal soit de 1,81 mètre, alors que le règlement de zonage no. 2004-6, à la section 3 et à l'article 5.7, exige une marge de recul latérale minimale de 2 mètres pour les bâtiments principaux dans la zone R-4 ;

CONSIDÉRANT QUE le porte-à-faux n'a pas été pris en considération lors de la conception du plan d'implantation par l'arpenteur-géomètre pour l'analyse du permis ;

CONSIDÉRANT QUE la construction est complétée depuis l'an 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la distance manquante est minime ;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la marge n'impacte pas ou peu le voisinage et que nous n'avons pas reçu de plainte des propriétaires du terrain voisin ;

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes du bâtiment engendrait des coûts considérables ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure telle quelle ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour que le bâtiment principal soit à une distance de 1,81 mètre de la ligne de propriété latérale.

2023-11-24

28. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOTISSEMENT – LOT 3 677 759 – 797, ROUTE 143 SUD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure afin d'accepter que le lot projeté 2 provenant du lot 3 677 759 soit d'une superficie de 3 493,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement no. 2004-7, à la section 3, à l'article 4.13 et au tableau 1, exige une superficie minimale de 3 716 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision du lot permettra une nouvelle construction, ce qui est une plus-value pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les autres dispositions règlementaires sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement n'impacte pas ou peu le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie manquante au lot n'est pas assez grande pour empêcher la construction ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'autoriser la demande de dérogation mineure telle quelle ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour la subdivision du lot 3 677 759 malgré qu'un des lots projetés soit d'une superficie de 3 493,7 mètres carrés.

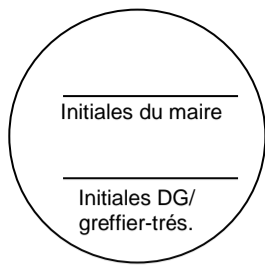
2023-11-25

29. CONTRAT URBATEK

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a confié à Urbatek le service d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu pour le renouvellement du contrat pour l'année 2024 ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Initiales du maire

Initiales DG/
greffier-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

DE renouveler le contrat d'Urbatek pour l'année 2024 selon les termes de l'offre de service.

La présente résolution fait office de contrat.

2023-11-26

30. ENTENTE URBANISME ET GÉOMATIQUE AVEC LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 65 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 45 \$/heure

Il est proposé par Gilles Perron

Appuyé par Sylvain Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Val-Joli réserve un montant de 3115\$ pour l'année 2024 selon la répartition suivante : 41 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

LOISIRS ET CULTURE

2023-11-27

31. PARADE DE NOEL DE WINDSOR-CONTRIBUTION DE VAL-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor tiendra l'activité Parade de Noël le 3 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'événement n'est pas finalisé mais que la Municipalité de Val-Joli souhaite participer selon les modalités de l'entente de loisirs.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor nous fera parvenir un estimé pour l'année 2024 selon les dépenses réelles de 2023;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice

Appuyé par le conseiller Jonathan Morin

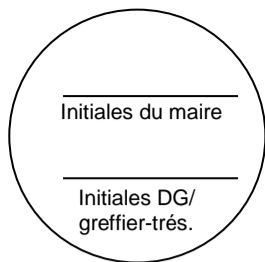
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer à la parade de Noël et de payer la même contribution qu'en 2023, soit un montant de 1950\$ pour la tenue de l'événement.

2023-11-28

32. DON POUR L'OPÉRATION CITROUILLE DU CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste a fait parvenir une demande de soutien financier pour l'activité Opération Citrouille



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser un don de 200\$ pour la l'Opération Citrouille du Club Optimiste.

2023-11-29

33. DON POUR LA GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée des Chevaliers de Colomb a fait parvenir une demande de soutien financier pour la Guignolée;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser un don de 500\$ pour la Guignolée des Chevaliers de Colomb.

2023-11-30

34. CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE LA FAMILLES LES ARBRISSEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille Les Arbrisseaux tient sa campagne de financement « Illumine nos familles »

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser un don de 500\$ pour la campagne de financement de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux par l'achat d'un sapin de Noël moyen.

2023-11-31

35 CONTRIBUTION AU COMITÉ ÉVEIL À LA LECTURE ET L'ÉCRITURE DU VAL SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli reconnaît l'importance des actions portées par le comité Éveil à la lecture et l'écriture du Val-Saint-François;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer à la campagne annuelle de financement du Comité pour un montant de 100\$.

2023-11-32

36 CAMPAGNE ANNUELLE LES AMIS DES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE

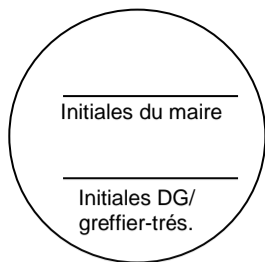
CONSIDÉRANT QUE le conseil Sport Loisirs Estrie a fait parvenir une demande pour la campagne annuelle de financement des Jeux du Québec

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer à la campagne annuelle au niveau Bronze pour une contribution de 100\$ pour Les Amis des Jeux du Québec Estrie.

2023-11-33

37. COMMANDITE DE L'ALBUM DES FINISSANTS 2023



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour une commandite de l'album des finissants du Tournesol par l'achat d'une publicité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli soutien et encourage les initiatives pour la persévérance scolaire;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'offrir une commandite de 135\$ pour l'achat d'une ½ page de publicité dans l'album des finissants 2023 du Tournesol.

38. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

39. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de citoyens présents

40. CORRESPONDANCE

- a) Domtar, remerciement contribution Relais du lac Memphrémagog
- b) Remerciement comité organisateur de la Fête Nationale des Aînés

2023-11-34

41. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 21h34 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire